Communauté de Communes

« Loire Semène »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE » DU 03 NOVEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 03 novembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 6

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 28 octobre 2026

PRESENTS : M. ARNAUD, Mme BONNEFOY, M. BOMPUIS M. BOURGIE, M. CHEVALIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DUPUIS, M. DURIEUX, Mme FRATTI, M. LAIR M. MARCON Mme MARODON, M. MASSARDIER M. MIRANDON, Mme MONTEUX, Mme NAVARRO-OTT, Mme POUYET, M. RABEYRIN, Mme REYNAUD, M. ROUSSET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme VILLARD

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRESENTÉS :
Mme BERGERON : Pouvoir à M. MIRANDON
M. GIRODET : Pouvoir à Mme BONNEFOY
Mme GOMEZ : Pouvoir à M. ROUSSET
Mme GRANGER : Pouvoir à M. ARNAUD
M. VALEYRE : Pouvoir à Mme NAVARRO-OTT
M. VIAL : Pouvoir à M. BOURGIE

ÉTAIT EXCUSÉE :
Mme MARCOUX

Monsieur Sébastien ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

n° 20261103_D_130

Commission : Administration Générale

Objet : Ressources Humaines : Attribution du marché coupons restauration

Monsieur le 2ème Vice-Président indique au conseil communautaire que le mardi 1er septembre 2026, la publication du marché coupons restauration a été réalisée.

Ce marché prévoit une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2027.

Conformément aux dispositions des articles R.2123-6 et R.2162-1 et suivants du Code de la commande publique, la procédure de mise en concurrence a été menée et la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 novembre 2026 afin d'examiner les offres reçues. Au regard de l'analyse des offres, cette dernière a proposé de retenir :

- Titulaire : Groupe UP COOP – 09-11 boulevard Louise Michel – 92 230 GENNEVILLIERS
- Type de marché : Accord cadre à bon de commande à compter du 1er janvier 2027
- Durée du marché : 3 ans (hors période de reconduction)
- Prix unitaire : 9,50 € avec une participation de l'employeur à hauteur de 60%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution du marché de fourniture de coupons restauration au Groupe UP COOP,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit marché et tous les actes afférents à son exécution.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou sous-Préfecture le :

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Sébastien ARNAUD

Pour le Président empêché,
Le 2ème Vice-Président

Daniel DURIEUX

Communauté de Communes Loire et Semène (Haute-Loire)

AR Prefecture

043-244301131-20261103-20261103_D_130-DE
Reçu le 12/11/2026